



**FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC DE LA MAIRIE
ET DU PARC BETTEVILLE SENGHOR A VERSON**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VERSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Considérant les risques et dangers que peuvent provoquer les vents violents engendrés par la tempête Goretti annoncée ce jour, le 08/01/2026

Considérant l'arrêté préfectoral du calvados et ses préconisations.

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser le parc Betteville Senghor et le parc de la Mairie temporairement pour préserver la sécurité des habitants de VERSON.

ARRÊTONS

ARTICLE 1er : Le parc de la mairie, situé au 29 rue de l'Église à VERSON (14790) et le parc Betteville Senghor 1 rue de la Valette à VERSON seront fermés au public ce jour le 08/01/2026 à partir de 18h et jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1 er, les véhicules de premiers secours, forces de police, seront autorisés.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Évreux,
 - M. le Président du SDIS,
 - M. le Responsable des Services Techniques de VERSON,
 - M. le Responsable technique espaces verts propreté urbaine secteur Odon,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VERSON, le 09/01/2026

L'Adjoint au maire



Claude LEBOURGEOIS